



Crédit d'impôts pour les interetes d'emprunt

Par **ltrelors**, le **20/11/2008** à **15:01**

Bonjour,

Je compte acheter un appartement début 2009. Quelqu'un saurait-il si le crédit d'impôts Sarkozy sur les interetes d'emprunt pour une résidence principale est valable pour une telle acquisition ?

Parfois, à la lecture de certains articles, j'ai l'impression qu'il ne concerne que les biens achetés en 2008.

Merci,
Laure

Par **HUDEJU**, le **20/11/2008** à **16:16**

Bonjour

Tous les actes d'acquisition ou déclarations d'ouverture de chantier signés à partir du 6 mai 2007 ouvre droit au crédit d'impôt .

Celui ci est plafonné à 3750€ pour une personne seule et 7500€ pour un couple plus 500€par personne à charge .

Concrètement on a 40% de déduction la première année et 20% pendant les quatre suivantes . Une personne seule pourra déduire de ses impôts jusqu'à 1500€ et 3000€ pour un couple la première année ..

Par **Itrelors**, le **21/11/2008** à **17:56**

Merci beaucoup pour ta réponse, parfaitement claire. Il faut que je fasse mes petits calculs mais au final le fisc pourrait même peut-être me verser un peu d'argent :)